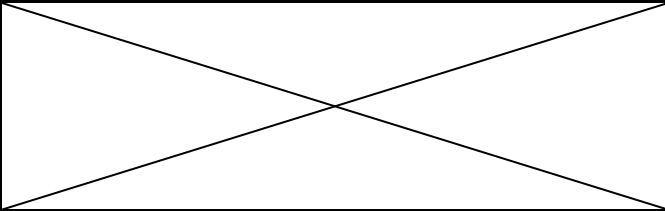


BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date :	
INTITULE DE L'ACTION :			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Salle samain	100	Evasion	150
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
		prefecture	600
		Ville	100
Assurance	70		
Tracts, affiches	50		
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
dmds	2130		
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2350	TOTAL	2350

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.